



Comité de Jumelage

Mairie 71460 Saint Gengoux le National

objet: Brocante 2025, règlement

A l'attention des exposants,

Pour la bonne organisation de notre 23ème Brocante, qui aura lieu le dimanche 20 juillet 2025, avenue de la Promenade et dans le centre du village, nous vous remercions de vous inscrire à l'avance.

Il n'y aura pas d'espace couvert, les déballages seront uniquement en extérieur. Chaque exposant, devra laisser son emplacement propre. Nous ne fournissons aucun matériel.

En fonction de la météo, nous vous conseillons de vous équiper de quoi vous maintenir à l'ombre (tonnelle, parasol...)

INFORMATION IMPORTANTE : L'implantation des stands a changé en 2021 et s'est étendue dans les rues du village, ce qui est très appréciée des visiteurs et de vous-même. Les emplacements seront attribués afin de répondre au mieux aux souhaits de chacun, nous mettons tout en œuvre pour vous satisfaire. Cette brocante est organisée par des bénévoles au profit de l'association du Comité de Jumelage de Saint Gengoux, ils font leur maximum afin de vous réserver le meilleur accueil, merci de votre compréhension. De plus et pour faciliter l'installation de vos stands, nous vous demandons de respecter l'emplacement qui vous est attribué (N° et rue). Tout changement doit être en accord avec **les placeurs uniquement.**

Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription correctement et **LISIBLEMENT** rempli avec votre chèque de réservation, le prix est de 2 euros le mètre linéaire.

Si vous avez un véhicule léger, un fourgon et/ou une remorque à stationner sur l'emplacement de votre stand, vous devrez réserver obligatoirement un linéaire minimum :

- Sans véhicule : 2 €/ml
- Avec véhicule léger (hors fourgon) sans remorque, obligation de réserver au minimum 6 ml
- Avec véhicule léger (hors fourgon) + remorque, obligation de réserver au minimum 10 ml
- Avec véhicule de type fourgon, obligation de réserver 10 ml
- Avec véhicule fourgon + remorque, obligation de réserver 16 ml

Le règlement est obligatoire pour que votre emplacement soit réservé. Aucune réservation ne sera remboursée sauf si l'évènement est annulé par l'organisateur. Seules les désinscriptions pour raison médicale avec document justificatif (certificat médical) feront l'objet d'un remboursement.

Retour des dossiers :

Retour chèque (obligatoire) et bulletin d'inscription à l'adresse complète ci-dessous :

COMITE DE JUMELAGE

Mairie / BROCANTE

71460 SAINT GENGOUX LE NATIONAL